

Liste des délibérations

Séance du 21 juillet 2026

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2026

Le procès-verbal de la séance du jeudi 11 juin est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

ADMINISTRATION GENERALE – SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés, (15 pour et 3 contre : M. FRANCOIS Christian, M. TIROUARD Franck et M. NOVAK Éric)

SUPPRIME le 5ème poste d'adjoint. de supprimer un poste d'adjoint, portant ainsi le nombre d'adjoints à quatre.

L'ordre du tableau ne s'en trouve pas modifié car M. HALBY Fabien était le 5ème adjoint.

MET à jour le tableau du conseil municipal en conséquence et de le transmettre aux services de la Sous-Préfecture.

CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de signer tous les actes ou documents y afférent

FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DES AMENDES DE POLICES POUR LA TRAVERSEE PIETONNE DEVANT LA BOULANGERIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

VALIDE le plan de financement tel que présenté

AUTORISE M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département de la Vendée au titre des amendes de police d'un montant de 1 514.40 € pour les travaux de la traversée piétonne devant la boulangerie.

PRECISE que la subvention sera imputée au compte 1323 « Subvention d'investissement – Département ».

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document afférent à cette décision

URBANISME –EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LE BIEN SITUE LE BOURG ROUTE DE LONGEVILLE – PROPOSITION D'ACQUISITION A UN PRIX INFÉRIEUR A CELUI FIGURANT DANS LA DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

EXERCE le droit de préemption urbain sur le bien situé le Bourg, Rte de Longeville, cadastré section AB 323, 324, 333 et 357, objet de la Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue le 26/06/2026.

PROPOSE l'acquisition du bien au prix de 124 000.00 € (hors frais d'acte), au lieu du prix de 215 000.00 € figurant dans la Déclaration d'Intention d'Aliéner.

AUTORISE M. le Maire à notifier la présente décision au propriétaire, à son notaire et à accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution.

DIT qu'en cas de refus du prix proposé par le propriétaire, et si celui-ci maintient son intention d'aliéner le bien, Monsieur le Maire est autorisé à engager toute procédure utile, notamment la saisine de la juridiction compétente en vue de la fixation judiciaire du prix, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 21.